

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 746 prescrivant interdiction de se présenter à une session de permis de conduire

n° 746

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
3 mai 1967

Numéro JO  
n° 6 du 01/06/1967

Date du numéro  
1 juin 1967

### TEXTE INTÉGRAL

Il est interdit de se présenter à une session de permis de conduire avant une durée de : — trois mois au sieur Abdillahi Mohamed Djama, Somali Issack Abar Yonis, né en 1949 à Djibouti, fils de Mohamed Djama et de Wariss Mohamed, demeurant quartier 3, boulevard 25, maison 86, à Djibouti, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie « B » : — trois mois au sieur Saleban Abdoulaye, né en 1931 à Djibouti, fils de Abdoulaye et de Kaha Ismaël, caporal-chef à la Base aérienne 188, demeurant quartier 3, boulevard 22, maison 126, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie « B » : — six mois au sieur Omar Elmi Robleh, Somali Issa, né en 1940 à Ali-Sabieh (C.F.S.-, fils de Elmi Robleh et de Odon IHitireh, demeurant quartier 6, avenue 30, maison 11, à Djibouti, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie « C » : — six mois au sieur Aden Ali Rahmma, né en 1932 à Obock (C.F.S.-, fils de Ali Rahmma et de Bidari Hassen, caporal-chef à la Base aérienne 188, y demeurant, en vue de la transformation de son permis de conduire militaire ; — Un an au sieur Hassan Abar God, Somali Issa Odagob Rer Galan, né en 1941 à Djibouti, fils de Abar God et de Kadidja Abdillaheh, demeurant quartier 7, lotissement du Stade, maison 612/1, à Djibouti, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie « D » : — deux ans au sieur Djama Ismaël Guereh, Somali Gadabourci Makaël Djibril Yonis, né en 1949 à Nagad (C.F.S.-, fils des feus Ismaël Guereh et de Fatma God, demeurant à Loyada (actuellement incarcéré à la prison centrale de Djibouti, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie « C » : — trois mois au sieur Farah Abdillahi Nour, Somali Issack, né en 1919 à Djibouti, fils de Abdillahi Nour et de Haredo Abdi, demeurant quartier 5, boulevard 21, n° 162, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie « D ».